

COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION RESTREINTE DU 24 MARS 2022

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 - U7] - [U8 - U9] - [U10 - U11] - [U12 - U13]

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier ou par mail au DVOF.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

<u>ATTENTION</u>: La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COUPE DU COMITÉ U12

RÉSULTATS 3ème TOUR du Samedi 12 03 2022

Les équipes suivantes sont qualifiées pour le 4ème tour qui aura lieu les Samedis 02 et 16 Avril 2022

Centre n° 1	SARCELLES AAS 1 – ST OUEN L'AUMONE AS 1
Centre n° 2	FRANCONVILLE FC 1 – JOUY LE MOUTIER FC 1
Centre n° 3	CERGY-PONTOISE FC 1 – SOISY AM FC 1
Centre n° 4	CERGY-PONTOISE FC 2 – ENTENTE SSG 2
Centre n° 5	RC ARGENTEUIL 1 - BEZONS USO 2
Centre n° 6	ECOUEN FC 1 – VILLIERS LE BEL FC 1
Centre n° 7	ERMONT AmS 1 – PERSAN US 1
Centre n° 8	ST LEU FC 1 – ST BRICE FC 1

4ème TOUR Des SAMEDIS 02 et 16 AVRIL 2022

Avenant au règlement de la Coupe du Comité U12 :

4^{ème} tour

Si plusieurs équipes d'un même club se qualifient pour le quatrième tour, ces équipes se retrouveront par paire dans la même poule.

Un club ne pourra pas présenter plus d'une équipe pour la Finale Départementale.

Les 16 équipes qualifiées à l'issue du 3ème tour sont réparties en 4 poules de 4 équipes et la première de chaque poule sera qualifiée pour la Finale Départementale.

Une épreuve de jonglerie sera réalisée impérativement avant les rencontres (13h30) – (Voir règlement jonglerie à l'article 8)

Finale Départementale

Quatre équipes seront qualifiées pour la Finale Départementale de la Coupe du Comité U12 le 08 05 22 :

Stade Eugène Cognevaut - Entrée au 5 Rue du Commandant Maurice Fourneau - 95500 GONESSE

Règlement spécifique à paraître.



Les documents concernant l'organisation de ce 4ème tour seront envoyés sur la messagerie officiel des clubs recevant le mardi 29 03 22.

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles envoyées par le DVOF.

RAPPEL

Pour participer, <u>TOUS</u> les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide. Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour de la Coupe du Comité U12, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé avec une autre équipe aux tours précédents sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe qu'elle équipe de leur club et au nombre de 2.

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF dès le lundi suivant le tour de coupe.

En cas de non-réception des documents, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées.

La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de sa feuille de présence, de sa feuille de jonglerie avec liste des joueurs ainsi que de la feuille récapitulative du centre.

<u>Chaque club recevant devra s'assurer de la réception des pièces demandées sous peine de sanctions et répondre à la commission en cas d'appel de feuilles de présence</u>

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

<u>L'épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres impérativement ll est également indispensable de respecter l'ordre des matches</u>

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à 13H00 afin de débuter la jonglerie à 13H30.

Début des rencontres à 14h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 20 mn (sans mi-temps)

- Poule de 3 : 2 x 15 mn



TIRAGE 4ème TOUR du Samedi 02 04 2022

Centre n° 1: SOISY AM FC - Reporté au Samedi 16 04 22

SOISY AM FC 1 - RC ARGENTEUIL 1 - ST OUEN L'AUMONE AS 1 - ERMONT AMS 1

Centre n° 2: FRANCONVILLE FC

FRANCONVILLE FC 1 – BEZONS USO 2 – PERSAN US 1 – VILLIERS LE BEL FC 1

Centre n° 3: ST LEU FC

ST LEU FC 1 - JOUY LE MOUTIER FC 1 - CERGY PONTOISE FC 1 - CERGY PONTOISE FC 2

Centre n° 4: ST BRICE FC

ST BRICE FC 1 – ECOUEN FC 1 - ENTENTE SSG 2 – SARCELLES AAS 1

Le centre n° 1 est reporté au samedi 16 04 22 en raison d'un match de critérium régional pour les équipes de Soisy AM FC et d'Argenteuil RC.

